

André GERIN

Maire de Vénissieux
Député du Rhône
Vice-président
De la Communauté
Urbaine de Lyon

Le 22 juin 2005

Monsieur le Premier Ministre,

Le Tribunal correctionnel de Lyon a prononcé la relaxe de l' « imam » Bouziane. Je souhaite vous exprimer mon dégoût face à cette décision incompréhensible qui dépasse l'entendement.

Au moment où le Ministre de l'Intérieur parle de « nettoyage », il serait temps de nettoyer la France de ces prédicateurs qui combattent la République au nom d'une idéologie intégriste et islamique qui nourrit le terrorisme.

Cette décision ridiculise les institutions judiciaires de la République et décrédibilise l'Etat de droit. Si cela s'appelle explication, clarification, voire pédagogie, franchement, j'en perds mon latin !

Se retrancher derrière les passages du Coran pour justifier les propos de Monsieur Bouziane, est renversant. D'autant plus que le prévenu, qui aurait parlé en tant qu'homme de religion, s'est autoproclamé imam.

Monsieur Dominique DE VILLEPIN

Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre, j'espère, comme vous l'avez fait avec diligence et efficacité en avril 2005 en tant que ministre de l'Intérieur, que la Chancellerie fera appel pour rétablir l'Etat de droit. Il est plus que nécessaire de rendre le lustre et l'autorité aux institutions républicaines mises à mal une nouvelle fois.

Le pire est à craindre. Le 30 juin 2005, le Tribunal administratif de Lyon examinera, sur le fond, la validité de l'expulsion de Monsieur Bouziane. J'ose espérer qu'il ne ridiculisera pas la Nation française en cette année du centième anniversaire de la loi de 1905 sur la laïcité.

Je suis décidé, plus que jamais, à poursuivre ce combat. C'est le sens de ma proposition de résolution *tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux propos discriminatoires et hostiles aux institutions, aux lois et à la France, tenus par des prédicateurs qui combattent la République au nom d'une idéologie intégriste et islamique qui nourrit le terrorisme*, déposée en juillet 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

André GERIN